

▲ La Meije 3982 m

▲ Les Ecrins 4102m

▲ Le Rateau 3809 m

▲ Pic de la Grave 3669m

▲ Aiguille du Plat de la Selle 3596 m

▲ Tête de Lauranoure 3323 m

▲ La Muzelle 3465 m

Itinéraires La Grave - La Meije
Conditions particulières d'accès aux remontées mécaniques.
Renseignements:
Caisse centrale Le Meijotel

REMONTÉES MÉCANIQUES

- Téléphérique
- Télécabine
- Télesiege
- Funiculaire Dôme Express
- Liaison 2 Alpes - La Grave
- Croisière Blanche
- Téléphérique débrayable
- Télesiege

LES SKI-PASS 1 JOUR

donnent accès aux remontées mécaniques comme suit :

- Ski sympa
- Super ski
- Rose - N°1 à 21
- Orange - N°1 à 56

PISTES

- Très facile, niveau débutant
- Facile, niveau moyen
- Difficile, bon niveau
- Très difficile, très bon niveau
- Piste surveillée, balisée mais non damée
- Itinéraire hors-pistes, ou ski de montagne, non balisé, non surveillé, non entretenu
- Accès sous la responsabilité de l'usager
- Itinéraire de liaison pour l'accès au domaine de la Grave
- Itinéraire de ski de fond, non balisé non surveillé
- Zone d'enneigement artificiel
- Numéro des remontées mécaniques
- Point alerte secours
- DZ - Restaurant d'altitude
- Parapente
- Circuit raquettes
- Point information, caisses remontées mécaniques
- Nouveaux aménagements pour la saison

SLIDE

Du débutant freestyler au freerider confirmé, 7 parcours et plus de 35 modules pour faire monter l'adrénaline et découvrir les pures sensations de Gravity Sports.

RISQUES D'AVALANCHE

- Danger d'avalanche limité, Risques 1 & 2
- Danger d'avalanche important, Risques 3 & 4
- Danger d'avalanche très fort, Risque 5

SIGNALÉTIQUE

- Accès au domaine d'altitude
- Itinéraire bis pour accéder au glacier
- Accès au domaine de Pied Moutet
- Retour aux 2 Alpes

SIGNALISATION SUR LES PISTES

L'ensemble des pistes du domaine skiable est jalonné avec des piquets de la couleur de la difficulté de la piste.

- Danger
- Croisement
- Danger local
- Piquets de bord de piste
- Filet de signalisation de danger
- FERMÉ piste fermée
- Respecter la forêt
- Sens interdit
- Danger engins
- Balise de piste (couleur et numéro)
- Danger particulier



NOUVEAU AUX 2 ALPES !

CHAMPS DE BOSSES
L'ensemble des pistes noires sera entretenu en permettant la pratique du ski en champs de bosses, sauf les pistes Valentin et Diabla. À titre d'essai, des tronçons de pistes bleue et rouge seront prévus pour vous permettre de vous familiariser avec cette pratique. Ces aménagements répondent à une demande importante de la clientèle.

NEW IN LES 2 ALPES!

MOGUL FIELDS
All black slopes will be maintained, allowing skiing in mogul fields, apart from the Valentin and Diabla slopes. Training workshops will be set up on sections of the slopes so that you can familiarise yourself with this technique.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Des arrêtés municipaux réglementent la pratique des sports de glisse. Les municipalités impactées par les 2 Alpes slopes ont précisé notamment :

- La définition des différentes zones et espaces du domaine skiable et les prescriptions les concernant.
- les mesures de sécurité
- l'organisation des secours
- les obligations du pratiquant

Ces arrêtés sont consultables à la caisse centrale des remontées mécaniques.

BY-LAW

By-law regulating snowboarding/skiing. The municipalities impacted by the Les 2 Alpes slopes have established a bylaw which specifies:

- the definition of the various zones and spaces and spaces which apply to these zones and spaces
- safety measures
- the organisation of assistance
- the obligations of skiers/snowboarders.

These bylaws can be viewed at the ski lift central cash desk.



Au cœur de vos loisirs !